

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2015

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 6 Suffrages exprimés : 37	L'an deux mille quinze, le 24 février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Thézan-les-Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
Vote Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alexandra BOUISSY, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Gérard GAUTIER, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires. Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Christian MARTINEZ, Jean-François COMBES, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Claude BASTIER, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Date de convocation 17 FEVRIER 2015	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Stéphane PEPIN-BONET, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Yannick ALLEGRE, Daniel RENAUD, Florence TAILLADE, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de transmission en sous-préfecture 	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Océane DELABERE, Robert GELY, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christophe THOMAS, conseillère et conseillers syndicaux.
Date d'affichage 	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Bruno ENJALBERT, Sébastien FREY, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGÉ, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Philippe VIDAL, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Délibération N° 2015-06	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Alexandra BOUISSY
Contrôle de légalité	OBJET : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE REMPLACEMENT DU CDG 34 <u>Rapporteur : Le Président</u> Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ; Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) dispose d'une mission « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités et établissements publics du département des agents pour assurer des missions temporaires ; Considérant que le CDG 34 demande au Syndicat Mixte pour assurer cette mission, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire de 6% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion. Les crédits nécessaires au financement de ces mesures seront inscrits sur l'exercice 2015 ;

Considérant que la collectivité doit faire face, dans certains cas, à des remplacements de personnels rapidement ;

Considérant que le Syndicat Mixte n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE RECOURIR** au service de remplacement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien de la structure et du service public ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical, **prend acte** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

